



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 8, n°1 | Avril 2017

Modalités de qualification et de gestion des
ressources naturelles (2/2)

Des poissons morts, des enquêtes et des rivières différentes

Fish mortality: from several inquiries to different rivers

Simon Calla



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/11549>

DOI : [10.4000/developpementdurable.11549](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11549)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Simon Calla, « Des poissons morts, des enquêtes et des rivières différentes », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 8, n°1 | Avril 2017, mis en ligne le 30 avril 2017, consulté le 29 janvier 2024.

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11549> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11549>

Ce document a été généré automatiquement le 29 janvier 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Des poissons morts, des enquêtes et des rivières différentes

Fish mortality: from several inquiries to different rivers

Simon Calla

- 1 Il est particulièrement intéressant de porter attention à la réaction de mes interlocuteurs quand j'explique que je travaille sur la pollution des rivières en Franche-Comté. Ils sont étonnés du fait que la socio-anthropologie puisse s'emparer de cette question et c'est l'idée selon laquelle la pollution serait un objet de recherche appartenant uniquement aux sciences de la nature qui ressort immédiatement : « C'est quoi le rapport entre pollution et sociologie ? » Mais surtout, l'annonce de ce qui constitue l'objet de ma thèse de doctorat déclenche une question qui semble significative de la représentation des phénomènes de pollution : « Alors, elles sont polluées ? » Attendant une réponse qui serait de l'ordre du « oui ou non », cette question témoigne d'une volonté de la part des acteurs de qualifier un état des choses d'après une perspective résolument binaire : soit les rivières seraient polluées, soit elles ne le seraient pas.
- 2 Aussi, on observe que l'emploi du terme « pollution » fait souvent référence à quelque chose qui aurait une sorte d'existence en soi. Ce constat, nous pouvons le faire quand la presse titre « La pollution a encore frappé », lorsque des militants écologistes déclarent vouloir « se battre contre la pollution », quand la puissance publique déclare « prendre en charge le problème de pollution », ou encore lorsque des recherches cliniques entendent « étudier la gestion de la pollution ». Au final, c'est un peu comme si la pollution était une entité « déjà là », en attente d'être découverte et constituée en problème à prendre en charge. Toutefois, cette perception semble battue en brèche dès lors qu'on cherche à savoir : de quoi la pollution est-elle le nom ? Comme le relève très justement Romain Garcier en introduction de sa thèse de géographie et d'aménagement (2005), c'est un peu comme ce que disait saint Augustin à propos du temps : « Qu'est-ce donc que le temps ? Si personne ne m'interroge, je le sais ; si je veux répondre à cette demande, je l'ignore¹. » De la même façon, mais sans prétendre apporter une réponse

qui serait définitive, le présent article entend fournir des éléments de réflexion sur ce qu'est la pollution.

- 3 Contrairement au sens commun, selon lequel les phénomènes de pollution ne seraient pas des objets de recherche évidents pour les sciences sociales, l'anthropologie a entrepris de les étudier depuis plusieurs décennies. Interrogeant des riverains confrontés à l'activité d'usines d'incinération d'ordures ménagères, Elvire Van Staëvel (2006) a par exemple expliqué que la pollution apparaissait à leurs yeux comme les « symptômes » de désordres culturels. D'après ses travaux sur les interdits, Mary Douglas (2005) a montré qu'elle pouvait être définie par « un mauvais placement des choses ». Et enfin, sans l'évoquer explicitement, Lucien Lévy-Bruhl (2010) a apporté une contribution non négligeable aux recherches sur la pollution *en pointant le fait que* le surgissement d'êtres considérés dangereux ou impurs provoquait une mise en question du monde. Prenant appui sur cette idée, nous nous demandons alors si la pollution ne pourrait pas être envisagée comme le résultat d'un travail de qualification des entités – humaines et non humaines – qui composent une situation problématique (Dewey, 1967).
- 4 Partant du cas pour lequel l'affirmation « les rivières de Franche-Comté sont polluées » est devenue un lieu commun, cet article entend donc à ouvrir la « boîte noire » (Latour, 2005) de la pollution pour chercher à mieux comprendre ce qu'elle a de « socialement construit ». Cette perspective suppose d'une part, de « rester dans le trouble » qui suscite un questionnement du réel par des acteurs hétérogènes (pêcheurs, scientifiques, gouvernants). Pourquoi les poissons meurent-ils ? Leur sort intéresse-t-il tout le monde ? L'observation de cadavres dans une rivière suffit-elle pour parler d'un problème de pollution ? Puis d'autre part, une telle piste de recherche demande de porter attention aux multiples savoirs mis en œuvre (Gramaglia, 2009 ; Riaux, 2013 ; Simoncini, 2014) par les acteurs pour « cadrer » (Goffman, 1991) une situation jugée problématique. Quelles sont les méthodes d'enquêtes déployées par les acteurs ? Sur quels éléments portent-ils leur attention pour qualifier la situation – et le cours d'eau ?

1. Faire le récit d'un problème de pollution

- 5 Le présent article se fonde sur les données recueillies dans le cadre d'une thèse de doctorat en sociologie préparée à l'université de Bourgogne/Franche-Comté. À juste titre on pourrait donc parler d'« obtenues » comme le propose Latour (2007). Celles-ci ont été récoltées de différentes façons. Il y a tout d'abord eu la recherche et l'analyse de divers et nombreux documents écrits (articles de presse, présentations PowerPoint, rapports d'analyses, communiqués de presse). Ils ont été envisagés comme des traces laissées par les acteurs lorsqu'ils sont engagés dans des activités particulières. Ensuite, l'observation de différentes scènes (réunions d'associations de pêche, réunion d'un groupe scientifique mandaté par les autorités, forums publics) a permis de saisir des échanges « sur le vif » et d'appréhender les relations entre les différents types d'acteurs (pêcheurs, militants, élus, scientifiques). Enfin, une campagne de 21 entretiens ethnographiques a été réalisée avec des acteurs choisis en raison de leur engagement dans les intrigues provoquées par la mortalité piscicole. Il leur était notamment demandé de faire le récit des événements qui se sont déroulés autour de la Loue depuis l'observation de nombreux cadavres de poissons en 2009.

- 6 Cette phase d'enregistrement des faits et dires des acteurs a donné lieu à une dissection du problème de pollution des rivières en Franche-Comté qui a abouti à une décomposition du réel. Mais une fois ce travail effectué, « *après avoir forcément un peu trop divisé et abstrait, il faut [...] recomposer le tout* », selon l'expression consacrée par Mauss (2010). Le croisement des nombreuses informations ayant permis de repérer certains événements cruciaux, le pari a ensuite été de les restituer sous la forme d'un récit. On pourra reprocher l'aspect linéaire de cette reconstruction, mais en cherchant à intégrer les données (traces écrites, observations, entretiens) issues de ce travail de recherche « *dans un ensemble qui les rende communicables, [dans] un discours cohérent qui les expose* » (Duvignaud, 1991), il semble que nous sommes plus à même de donner à voir les différentes façons de qualifier la rivière – et par extension, de mieux comprendre le phénomène de « pollution », saisi à la manière d'un travail de qualification des entités qui composent une situation problématique.
- 7 Le papier est organisé de la façon suivante. Une première partie porte sur l'observation de nombreux cadavres de poissons dans la Loue. Nous y suivons des riverains – au sens entendu des personnes qui fréquentent habituellement les rives de ce cours d'eau – et notamment des pêcheurs, mais aussi des agents travaillant pour les institutions gestionnaires de la pêche et des cours d'eau que sont l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ou la Fédération de pêche. En outre, les faits relatés se déroulent au bord de la Loue, les acteurs ont presque les pieds dans l'eau. On assiste à l'émergence d'un questionnement sur les facteurs de la mortalité piscicole ainsi que sur la normalité – ou non – de la situation.
- 8 Une deuxième partie est consacrée à l'étude instrumentée de cette mortalité piscicole. Nous y suivons des scientifiques chargés de trouver des réponses quant aux causes de ce phénomène, mais aussi des êtres vivants non humains qui complexifient l'interprétation de la situation. Il y a la saprolègne, un agent pathogène cohabitant avec les poissons dans la rivière, mais qui a tendance à profiter de leur faiblesse ; puis il y a les cyanobactéries, des êtres millénaires ayant participé au développement de la vie sur Terre, mais qui produisent des toxines. Tout ceci se déroule à des dizaines, voire des centaines de kilomètres de la rivière, dans des laboratoires où le vivant est disséqué puis mesuré.
- 9 La troisième partie se concentre sur la réaction suscitée par la mise en évidence d'un potentiel risque sanitaire lié à l'utilisation de la Loue. Nous y suivons des représentants de la puissance publique cherchant une « juste réponse » pour protéger les hommes et leurs biens, mais aussi des militants écologistes en train de critiquer cette dernière. Peut-on interdire l'abreuvement du bétail et la consommation des poissons sans contraindre les loisirs nautiques ? C'est à ce niveau que se situe l'anicroche. La situation se déroule dans les bureaux des services de l'État où la mortalité piscicole, les résultats des laboratoires et les textes réglementaires permettant de cadrer cette situation particulière sont mis en rapport.

2. Des méthodes d'enquête et des « mondes sociaux » différents

2.1. L'enquête ordinaire et le savoir indiciel

- 10 La scène se déroule un peu à l'aval d'Ornans, commune de 4 351 habitants² située dans le département du Doubs (25) et traversée par une rivière nommée *la Loue*. En avril 2009, alors que la saison de pêche vient tout juste de reprendre, des riverains découvrent une vingtaine de poissons morts dans le cours d'eau : « On voit plein de poissons crevés dériver sous nos yeux. Il doit y avoir quelque chose, sans doute une pollution³ », expliquent-ils à la presse. Observant la scène, ils pensent d'abord à la possibilité d'un déversement de produit(s) dans la rivière. Ce type d'événement fait partie de son histoire⁴ (Delahaye, 2005) et les riverains ne peuvent écarter cette hypothèse : des déversements se sont déjà produits et se produiront à l'avenir.
- 11 Habituellement, les pêcheurs n'écartent pas la possibilité de voir des poissons morts. Mourir est le lot commun de l'ensemble des êtres vivants : c'est « normal ». Et ça l'est d'autant plus pour certaines espèces de poissons comme les truites et les ombres qui, au printemps, sortent affaiblis par une période de reproduction gourmande en énergie. Mais s'ils en observent une vingtaine flottant le ventre à l'air, le décalage entre ce que les pêcheurs perçoivent en situation et ce qu'ils s'attendaient à vivre provoque un « trouble » (Dewey, 1967). Un tel phénomène relève de l'inattendu, il n'est pas de l'ordre de la régularité et se trouve associé à l'existence d'un désordre. L'évidence est perturbée, la pêche ne se déroulera pas comme prévu.
- 12 Par ailleurs, l'attention des pêcheurs n'est pas seulement focalisée sur le nombre de cadavres et le caractère massif de cet événement. Ils observent également que « de nombreux poissons ont comme de la mousse blanche sur la tête⁵ ». La qualité de l'eau est ainsi déterminée par la réaction de la faune piscicole à son égard (Barthélémy, 2013). C'est l'observation de poissons morts avec de la mousse blanche sur le corps qui amène à penser que l'eau est « polluée ». Mais ce n'est pas tout, puisque les pêcheurs ne concentrent pas uniquement leur attention sur les poissons. Ils prennent en compte de nombreux autres éléments qui composent cette situation. Par exemple, ils relèvent que « les fonds [de la rivière] sont couverts d'algues » ; ce qui, d'après eux, serait synonyme d'un phénomène d'eutrophisation et de la dégradation de la qualité du milieu de vie des poissons.
- 13 Si certaines caractéristiques de l'environnement support de leur activité remettent en cause la continuité de leur expérience, c'est aussi à partir de ces dernières que les pêcheurs interprètent la situation et qu'ils cherchent à donner du sens à la mortalité piscicole. Depuis les berges, ils scrutent la rivière et sont à la recherche d'indices observables à l'œil nu – mais pas par tout le monde. Ils entament ainsi une « enquête » (Dewey, 1967 ; Zask, 2004) mettant en œuvre un « savoir indiciel » (Ginzburg, 1980) leur permettant de qualifier la situation et de réagir en conséquence. Pour eux c'est sûr, quelque chose ne va pas. Tout laisse à penser que la situation est « anormale ». C'est pourquoi les pêcheurs décident d'alerter les agents de la Fédération départementale de pêche du Doubs et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).
- 14 Comme l'ont montré Robert et Faugeron dans leur étude sur la justice pénale (1980) : « *Il ne suffit pas qu'un crime soit commis pour que le système pénal en ait connaissance. Entre*

les deux s'intercale un mécanisme [...] que l'on peut globalement nommer reportabilité. Cette reportabilité n'est que la combinaison [...] de deux phénomènes, la visibilité et le renvoi. » (1980 : 32). Il ne suffit donc pas d'observer des poissons morts pour qualifier la situation de problème de pollution. Encore faut-il que quelqu'un se saisisse des cadavres, et qu'il reporte leur présence auprès des institutions responsables de la pêche et des rivières.

- 15 Alertés par les témoins de la scène, les agents de la fédération et de l'Onema se rendent donc sur place afin de constater les faits qui leur ont été rapportés. Toujours à l'œil nu et depuis les berges, l'hypothèse des pêcheurs selon laquelle il y aurait une pollution est mise à l'épreuve (Chateauraynaud, 2011). Que s'est-il passé ? Comment expliquer cette mortalité piscicole ? Y a-t-il vraiment eu un déversement de produit(s) dans la rivière ? Les agents dépêchés sur place établissent un nouveau diagnostic de la situation. C'est une « mortalité post-fraie⁶ habituelle à cette période de l'année » explique un agent de l'Onema. Quant à la mousse blanche, ce sont des « mycoses présentes dans l'eau comme les microbes sont présents dans l'air ; et comme ils sont fragilisés par la fraie, les poissons les contractent et développent plus facilement⁷ », précise un garde de la Fédération. D'après les institutions en charge de la gestion de la pêche et des cours d'eau, si la situation est malheureuse, elle reste néanmoins « normale ».
- 16 Toutefois, l'année suivante des pêcheurs observent à nouveau des truites et des ombres morts en l'aval d'Ornans. Pour le maire, ce sont « des animaux sauvages dont l'origine remonte à plusieurs milliers d'années ; on ne pourra jamais les remplacer, c'est perdu⁸ ». Les truites et ombres de la Loue feraient-ils partie du patrimoine de la vallée ? C'est en tout cas ce que l'on peut supposer en voyant la statue d'une truite surplombant un rond-point à l'entrée de la ville ou l'existence, dans un village voisin, d'un hôtel-restaurant nommé *La Truite d'or*⁹. En outre, ces deux espèces sont très convoitées par les pêcheurs. Ils évoquent régulièrement que leur pêche relèverait d'une expérience particulière et louent leur qualité gustative. Les truites et les ombres jouissent ainsi d'un attachement particulier et sont qualifiés de « poissons nobles » (Barthélémy, 2013). Pour un agent de la Fédération, il s'agit d'un « un vieux terme de pêcheur du siècle dernier » pouvant prêter à polémique. Mais dans le même temps, ce jugement permet d'expliquer que, contrairement à ce qu'il en est pour d'autres espèces, la mort des truites et des ombres suscite le désarroi des pêcheurs et des riverains.
- 17 Malgré des caractéristiques similaires – un nombre important de truites et d'ombres morts, avec le corps partiellement couvert d'une mycose blanche –, ce nouvel épisode de mortalité piscicole apparaît comme un événement majeur. Alerté en raison de la présence de poissons morts, un agent de la Fédération se rend au lieu-dit « La Piquette » pour constater les faits rapportés. Sur place, il enfile ses bottes et se rend au milieu du cours d'eau pour chercher de nouveaux indices. Cette fois, il ne trouve pas uniquement des truites et des ombres morts. « Il y a [aussi] des chabots et des loches crevés¹⁰ », précise-t-il. Or, ces petits poissons ne sont pas censés mourir à cette période. Dès lors, pour lui « on n'est plus dans des cas classiques de mortalité après reproduction parce qu'on voit d'autres espèces qui n'étaient pas en reproduction ». La qualification ancienne ne tient plus, car la situation problématique n'est plus tout à fait la même. On parle désormais d'un phénomène « anormal ». L'incertitude est de nouveau présente.
- 18 En outre, l'inquiétude générée par cette situation est également liée au fait que, contrairement aux truites et aux ombres qui sont dits « sensibles à la qualité du milieu », les chabots et les loches sont considérés comme « relativement résistants à

l'agression organique ». Aussi, leur mort signifierait elle que la qualité de l'eau est dégradée par autre chose que les nutriments à l'origine de l'eutrophisation ? C'est l'hypothèse – voire une certitude – de certains des acteurs de la pêche et de l'environnement. Aussi, pour un agent de l'Onema, « ce qui est en cause, c'est la qualité de l'eau, ce n'est pas un problème nouveau » ; et selon un hydrobiologiste de la Fédération, il s'agirait d'un « problème de pollution diffuse avec tout un tas de molécules différentes¹¹ ». Si la qualité de l'eau est qualifiée selon la réaction de la faune piscicole à son égard, toutes les espèces ne fournissent donc pas les mêmes indices pour qualifier la situation.

- 19 Il ne serait pas question d'une pollution accidentelle, c'est-à-dire d'un événement particulier de type « déversement », mais d'une souillure généralisée et difficilement réversible du cours d'eau (Van Staëvel, 2006). La mortalité piscicole est alors interprétée comme étant d'origine « multifactorielle » : elle ne pourrait pas être expliquée par une seule cause et il n'y a pas un responsable à blâmer en particulier. Elle serait le résultat de la conjonction d'une pluralité de causes et de responsabilités ; et il serait nécessaire de « faire un effort sur toutes les activités humaines, qu'elles soient industrielles, agricoles ou domestiques¹² », dit un agent de l'Onema. Si l'incertitude plane également sur les responsabilités (Bourblanc et Brives, 2009) relatives à cette situation jugée problématique, des coupables potentiels sont néanmoins désignés : les agriculteurs. Mais pour l'Onema, il n'est pas question de pointer du doigt tel ou tel secteur d'activité. Il faut réaliser une « étude très fine [qui] permettrait d'identifier les activités les plus dommageables à l'état du cours d'eau¹³ ».

2.2. L'enquête scientifique et l'univers de la précision

- 20 Constatant les faits rapportés par les témoins-pêcheurs, les agents de la Fédération de pêche et de l'Onema expliquent la mortalité piscicole par une « pollution diffuse » et un « phénomène multifactoriel ». Mais cette explication apparaît insuffisante au regard du caractère aigu des événements. En effet, n'y a-t-il pas un contresens à relier des épisodes de mortalité piscicole ponctuels et massifs à un phénomène de pollution diffuse ? S'il s'agissait uniquement de cela, c'est toute l'année que la mortalité piscicole sévirait. Or, ce n'est pas le cas. La situation reste en partie « indéterminée ». Si l'expérience des riverains a permis d'émettre des hypothèses pour donner du sens à ces événements, un doute persiste. C'est pourquoi la Fédération et l'Onema décident de faire appel aux services d'un laboratoire.
- 21 Leurs agents se retrouvent au bord de la Loue, à l'endroit où des cadavres ont été observés. Ils cherchent des poissons moribonds qu'ils prélèvent et font parvenir à un laboratoire d'analyse vétérinaire situé dans le département du Jura (39). Dans la même journée, les poissons arrivent sur les paillasses du laboratoire, à environ 60 kilomètres du lieu de leur pêche. En chemin, ces truites et ces ombres sont passés du statut d'animaux presque morts et flottant à la dérive à celui d'« échantillons ». Ce ne sont dès lors plus des poissons parmi d'autres, mais les représentants (Latour, 2007) de leurs compagnons d'infortune. Ils sont devenus des « porte-parole » que les membres d'une équipe vétérinaire vont interroger pour « essayer d'élucider l'origine de ces mortalités¹⁴ ». Tout comme le corps d'un humain examiné par un médecin légiste (Esquerre, 2011), ceux de ces poissons deviennent des sources d'information permettant de qualifier la situation problématique. De quoi et pourquoi sont-ils morts ?

Pour obtenir des réponses à cette question, les vétérinaires établissent une « conversation » avec les poissons-échantillons. Tout comme l'explique Mead (2006 : 248) à propos de l'ingénieur voulant construire un pont, ils posent des questions à la « nature » et la nature leur répond.

- 22 Cet interrogatoire d'un genre particulier passe par la réalisation d'un « bilan sanitaire » des poissons-échantillons. D'après une vétérinaire spécialisée dans les pathologies piscicoles, cela consiste à « cartographier, à un moment donné, les agents pathogènes qui caractérisent un état sanitaire¹⁵ » ; et elle ajoute que « ces derniers commencent par l'examen visuel des lésions, ce qu'on appelle une autopsie ». L'opération consiste à fragmenter les poissons-échantillons et à en observer les différentes parties pour tenter de lever le doute sur les causes potentielles de la mort. Le recours à des instruments comme le microscope permet notamment d'accéder à des pans du réel qui ne tombent pas directement sous le sens. Mais plus encore, cette épreuve du laboratoire permet de « révéler de nouveaux objets » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 261), de révéler de nouvelles causes probables de la mortalité piscicole.
- 23 Une liste des différents pathogènes (parasites, bactéries, etc.) présents chez les poissons et qui peuvent influencer leur condition est établie. Aussi, la production de nouvelles conditions de visibilité permet aux vétérinaires de conclure au diagnostic suivant : les poissons repêchés puis autopsiés – et par extension ceux de la Loue – sont dans « un mauvais état sanitaire ». Ils ne parviennent pas à développer des défenses immunitaires contre les agents pathogènes qui sont présents dans l'eau. Ils sont infectés, ce qui aurait tendance à les achever. En fait, aucun parasite retrouvé dans les fragments de poissons n'est alors considéré comme le responsable direct de la mort des poissons. En outre, les vétérinaires suspectent la présence de cyanobactéries ayant « une capacité de toxynogénèse avec une sensibilité des poissons¹⁶ » ; ce qui pourrait expliquer la faiblesse de ces derniers. Toutefois, le laboratoire n'est pas en mesure de vérifier une telle hypothèse, car « le critère cyanobactéries ne fait pas partie [de nos] prestations¹⁷ », précise la vétérinaire en chef.
- 24 Les enquêteurs de la Fédération et de l'Onema doivent donc se tourner vers un laboratoire qui possède les instruments pour tester cette nouvelle hypothèse. Leur nouveau prestataire se trouve dans le département de la Haute-Vienne (87). C'est le sous-traitant d'un bureau d'étude franc-comtois. De retour au bord de l'eau, les agents réalisent à nouveau des prélèvements. Ils veulent désormais obtenir une réponse à la question suivante : « Y a-t-il des cyanobactéries dans l'eau de la Loue ? » Puisque la piste suivie pour expliquer la mortalité porte sur leur présence dans le milieu aquatique, ce ne sont plus des poissons qui sont prélevés, mais des échantillons de rivière. Ils prennent la forme de différents flacons contenant : soit de l'« eau brute » prélevée dans la « colonne d'eau », c'est-à-dire dans la zone située entre le fond et la surface ; soit de l'« eau avec substrat de sables grossiers » ou de l'« eau avec substrat d'algues filamenteuses », qui correspondent au « fond de la rivière ». Une fois l'opération effectuée, le tout est envoyé à 500 kilomètres des lieux où des poissons morts ont été initialement observés.
- 25 Quelques jours plus tard, l'eau et les différents substrats contenus dans les flacons reviennent à l'expéditeur. Grâce aux instruments du laboratoire, ils ont été « traduits » sous la forme de résultats papier sur lesquels il ne reste qu'à lire des tableaux à double entrée. Non seulement ces derniers confirment la présence de cyanobactéries dans l'eau, mais ils notifient également leurs concentrations en « cellules par millilitre »

d'eau. Elles diffèrent en fonction des types d'échantillons et des sites de prélèvements. Les résultats obtenus varient entre 2 500 et 48 000 cellules/ml pour les échantillons d'« eau brute » ; et entre 205 000 et 1 800 000 cellules/ml pour les flacons d'« eau avec substrat ». Cette manière de « mettre en forme l'eau » à l'abri du public (Callon *et al.*, 2001) est le produit d'une expérimentation active des choses ainsi que de pratiques de mesures.

- 26 Ainsi, le renvoi de la situation vers ces lieux instrumentés que sont les laboratoires marque le passage « Du monde de l'"à-peu-près" à l'univers de la précision » (Koyré, 1948). Ce n'est plus l'expérience commune, dite « subjective » qui permet de requalifier la situation, mais une expérimentation scientifique, considérée comme « objective ». Il ne s'agit plus seulement d'une rivière dans laquelle des personnes ont observé des poissons morts. Les enquêteurs ont désormais la preuve scientifique qu'ils ont affaire à un cours d'eau dans lequel se développent des cyanobactéries. Ils peuvent également en préciser certaines caractéristiques : d'après la classification linnéenne, elles seraient de type « oscillatoria » ; majoritairement situées dans les substrats, les cyanobactéries elles sont qualifiées de « benthiques » ; et leur présence n'est pas homogène sur tout le linéaire de la Loue.
- 27 Par ailleurs, en révélant ce qui se passe dans l'eau, les transformations qui interviennent au niveau de la rivière, les résultats d'analyses suscitent l'action. En rendant perceptibles les concentrations de cyanobactéries, ils invitent à un questionnement sur ces entités et sur les potentielles conséquences de leur présence. Leur description mise à part, qui sont-elles ? Ce sont des bactéries qui ont joué un rôle important dans le développement de la vie sur Terre (Bœuf, 2014). Un hydrobiologiste de l'université de Bourgogne/Franche-Comté précise de son côté qu'« on les retrouve aussi bien dans des cours d'eau de montagne extrêmement purs [que] dans des cours d'eau complètement pollués » ; mais surtout, et c'est en cela que les analyses invitent à l'action, il ajoute : « Certaines d'entre elles sont capables d'émettre des toxines. [...] Pour qu'elles ne soient pas broutées, elles empoisonnent les organismes animaux. »
- 28 Les cyanobactéries sont qualifiées par les spécialistes comme « opportunistes, adaptables et capables de concurrencer les autres espèces présentes dans le milieu¹⁸ ». Elles entrent dans la catégorie des « nuisibles » et sont jugées indésirables, notamment en raison de leur nocivité. D'un problème de poissons morts, on passe donc à un problème relatif à la présence d'êtres potentiellement toxiques dans la rivière. C'est un déplacement (Callon, 1986) qui fait advenir une nouvelle situation problématique : il n'est plus seulement question de poissons morts qui altèrent l'expérience des riverains, mais d'une eau dans laquelle on peut retrouver des toxines, et d'un risque sanitaire potentiel.

2.3. L'enquête juridique et la disposition prudentielle

- 29 Si aucun décès humain lié à la présence de cyanobactéries benthiques de type « oscillatoria » n'a été observé, leurs effets ont néanmoins été mis en évidence par plusieurs enquêtes. Elles font notamment état de troubles digestifs, de gastro-entérites aiguës ou d'irritation de la peau et des muqueuses en raison de la production de toxines (Antoine, 2009). La présence de ces cyanobactéries est donc une potentielle source d'inquiétude car d'une part, la Loue est utilisée pour alimenter en eau le bétail de certains éleveurs de la vallée et une partie des habitants de Besançon ; et d'autre part,

elle est particulièrement fréquentée pour la pêche, la baignade et le canoë. L'observation de cadavres de poissons ne troublant que l'expérience des riverains laisse alors place à la potentialité d'un risque sanitaire et à l'émergence d'une nouvelle situation problématique.

- 30 Aussi, l'incertitude quant à l'existence d'un risque lié à son utilisation contraint la puissance publique à porter davantage son attention vers la rivière. La réponse qu'elle formule face à cette situation problématique passe d'abord par la publication de deux arrêtés préfectoraux le 4 juin 2010. Le premier porte « interdiction d'utiliser l'eau de la Loue pour l'abreuvement du bétail depuis sa source jusqu'à Quingey¹⁹ » ; et le second porte « interdiction de consommer toutes les espèces de poissons pêchées et obligation de remettre à l'eau les poissons capturés dans la Loue depuis sa source jusqu'à Quingey²⁰ ». Plus que des documents administratifs, signés de la main du préfet, il s'agit d'instruments juridiques dont l'analyse peut nous aider à mieux comprendre la façon par laquelle les autorités répondent à une telle situation.
- 31 Il s'agit de réactions face à des événements constitués en problème : « L'importante mortalité piscicole constatée depuis la deuxième quinzaine d'avril sur rivière Loue depuis sa source jusqu'au barrage de Quingey » et « les résultats d'analyses de cyanobactéries et de cyanotoxines des prélèvements effectués le 4 mai 2010 dans la rivière Loue ». En outre, ces décisions doivent aussi être en accord avec les textes et règlements susceptibles d'encadrer la situation : la Charte de l'environnement, le Code général des collectivités territoriales, par exemple. C'est ce que le langage juridique nomme les « visas ». Par ailleurs, dans la mesure où les arrêtés préfectoraux présentent un caractère contraignant, les réponses de la puissance publique doivent être « justifiées » au regard de faits et motifs venant apporter la preuve de leur bien-fondé. Les « concentrations importantes en cyanobactéries productrices de toxines ont été mises en évidence sur les prélèvements d'eau dits "avec substrat" dans la Loue » et le « probable risque sanitaire lié à la contamination des aliments par les toxines de cyanobactéries [...] évoqué, notamment dans le rapport AFSSA/AFSSET de juillet 2006 » constituent, à ce titre, ce que le langage juridique nomme les « considérants ».
- 32 Plus que de simples instruments juridiques à disposition des autorités, ces arrêtés préfectoraux sont révélateurs de la méthode d'enquête des gouvernants. Nécessitant la prise en compte de l'ensemble des éléments qui composent une situation problématique particulière et cherchant à orienter l'action, elle nécessite l'adoption d'une « disposition prudentielle » (Aubenque, 1980) que l'on peut observer à la lecture des arrêtés. Ceux-ci apparaissent en effet comme le produit d'une délibération fondée sur des savoirs à propos d'une situation particulière, qui sont mis en correspondance avec les textes et règlements juridiques qui l'encadrent. Leur méthode d'enquête s'apparente à de la casuistique, et c'est grâce à des assemblages d'éléments hétérogènes, que les autorités tentent de proposer une « juste réponse ».
- 33 Mais cette dernière présente également un aspect contraignant qui rend manifeste le pouvoir de commandement de l'État (Delpeuch *et al.*, 2014). Les arrêtés ne sont-ils d'ailleurs pas une façon d'imposer ce qui est considéré comme « immédiatement utile et bon pour l'Homme » (Aubenque, 1980 : 30) ? Ils cherchent en effet à contraindre les hommes pour faire face à l'incertitude qui caractérise la situation et éviter d'engager la responsabilité de la puissance publique, garante de la sécurité sanitaire. En tout cas, ils apparaissent comme les instruments d'une forme de gouvernement des entités qui

peuplent une situation particulière et correspondraient aux « dispositifs » décrits par Foucault (1994 : 229).

- 34 Aussi, ces arrêtés ont des conséquences sur les activités la vallée de la Loue. D'une part, ils créent un zonage de la rivière et introduisent des discontinuités dans la qualification de l'eau. Une nouvelle géographie de la rivière apparaît dès lors qu'ils établissent un risque « depuis sa source jusqu'à Quingey ». Il est intéressant de remarquer à cet égard que cela correspond peu ou prou au linéaire sur lequel des poissons morts ont été retrouvés. Mais, présentant un risque, l'eau redeviendrait-elle bénigne après avoir dépassé le barrage situé au niveau de la commune de Quingey ? D'autre part, ces arrêtés transforment les modalités d'utilisation du cours d'eau le long du linéaire ainsi délimité. D'une part, les personnes pratiquant l'élevage doivent chercher d'autres ressources pour abreuver leur bétail ; d'autre part, la pêche se trouve modifiée par l'obligation de pratiquer le no-kill²¹ ainsi que par l'interdiction de consommer et de commercialiser les poissons pêchés.
- 35 Toutefois, ni le canoë-kayak ni la baignade ne sont interdits. Ces pratiques de loisirs nautiques font uniquement l'objet de recommandations comme : éviter d'ingérer de l'eau, prendre une douche après la baignade ou l'activité nautique et nettoyer les équipements de loisirs nautiques ; faire attention à ce que les jeunes enfants n'ingèrent pas de substrats ou d'eau, ni ne jouent dans l'eau stagnante ; ne pas laisser approcher les animaux domestiques au bord de la rivière. Or, cette décision de non-interdiction provoque le mécontentement des pêcheurs et des écologistes qui, compte tenu de concentrations en cyanobactéries jugées « élevées », font part d'une incompréhension vis-à-vis de la décision des autorités. Un militant explique par exemple à la presse régionale : « Nous, on a clairement dit qu'il faut absolument interdire la baignade. Ça nous semble irresponsable de ne pas interdire la baignade, alors ça c'est très clair. De toute façon les recommandations de l'AFSSA disent qu'il faut absolument interdire la baignade²². » C'est donc en se fondant sur un rapport, réalisé sous l'égide des principales autorités sanitaires françaises, à propos de *l'évaluation des risques liés à la présence de cyanobactéries et de leurs toxines dans les eaux destinées à l'alimentation, à la baignade et autres activités récréatives*²³, que la critique met en avant la responsabilité des autorités à l'égard d'un danger potentiel relatif à l'utilisation de la rivière.
- 36 Ce rapport définit trois seuils : le premier dit « à faible risque sanitaire » prend pour base une concentration en cyanobactéries inférieure à 20 000 cellules/ml d'eau ; le deuxième dit « à risque sanitaire modéré » pose une limite à 100 000 cellules/ml d'eau ; et le troisième dit « à haut risque sanitaire » se fonde sur la présence d'écume à la surface de l'eau. Or, même si elle est sous-entendue pour des concentrations supérieures à 100 000 cellules/ml d'eau²⁴, c'est seulement à partir de la présence d'écume, que l'interdiction de la baignade est préconisée. Toutefois, puisque les analyses des flacons d'« eau brute » ont révélé des concentrations allant de 2 500 à 48 000 cellules/ml d'eau, et entre 205 000 et 1 800 000 cellules/ml d'eau pour des échantillons d'« eau avec substrat »²⁵, ne faudrait-il pas interdire la baignade ?
- 37 Pour l'Agence régionale de santé, ce n'est pas nécessaire, car les préconisations du rapport de l'AFSSA et de l'AFSSET se fondent sur des analyses réalisées à partir d'échantillons d'« eau brute » – et pas sur les échantillons d'« eau avec substrat ». La situation est donc considérée comme étant largement sous le seuil du « risque sanitaire modéré » (< 100 000 cc/ml). Et plus encore, la préfecture indique dans un communiqué que « en l'état actuel, la Loue reste un cours d'eau de bonne qualité ». Cette affirmation

peut être sujette à discussion, mais elle a valeur d'autorité, car elle se base sur les données fournies par les réseaux de mesure installés dans le cadre de la Directive-cadre sur l'eau ; soit le texte juridique de référence pour estimer la qualité d'un cours d'eau (Bouleau, 2008).

Conclusion

- 38 Les résultats qui viennent d'être présentés sont un échantillon des données recueillies dans le cadre de ma thèse de doctorat en sociologie. Ils ne font référence qu'à une toute petite partie de l'histoire du problème de pollution des rivières dans le département du Doubs (25). La période parcourue s'étend d'avril 2009 à juin 2010, alors que leur situation était déjà jugée préoccupante par les pêcheurs au début des années 1980 et qu'elle est aujourd'hui décrite comme « catastrophique » par le collectif SOS Loue et Rivières comtoises. Exposée sous la forme d'un récit, il s'agit d'une séquence d'événements qui présente les méthodes d'enquête mises en œuvre par des acteurs faisant face à un questionnement sur l'état d'un cours d'eau. Si les pêcheurs qui fréquentent habituellement les bords de la Loue décrivent une dégradation lente de cette rivière depuis plusieurs années, l'inquiétude concernant la qualité de l'eau qui y coule est redoublée lorsqu'en 2009, certains observent des cadavres de poissons avec de la mousse blanche sur le corps. Que se passe-t-il ? Pourquoi est-ce que les poissons meurent ? S'agit-il d'un indice de la pollution de la rivière ? Est-il possible de s'adonner sans risque aux loisirs nautiques malgré la mortalité piscicole ? En prêtant attention aux activités pratiques réalisées par différents types de personnages engagés dans cette situation, nous sommes à même de mieux comprendre les processus selon lesquels un cours d'eau est qualifié.
- 39 Directement confrontés à la présence de poissons morts, c'est d'abord la méthode d'enquête des pêcheurs qui a attiré notre attention. Afin de donner du sens à la situation et surmonter cette présence dérangeante, ils s'appuient sur des éléments impondérables tels que le regard et l'intuition. Aussi, l'analyse de la situation est effectuée sur place. Elle passe par l'observation de signes ou d'indices directement observables à l'œil nu et permettant de donner du sens à la présence de cadavres. Cet accomplissement pratique peut être rapproché de ce que Ginzburg a nommé le « paradigme indiciel » (1980). Puis, chemin faisant, nous nous sommes intéressés à la méthode d'enquête des scientifiques chargés de tester certaines hypothèses explicatives de la mortalité piscicole massive. Ils recourent à des instruments qui leur permettent de produire de nouvelles conditions de visibilité et d'atteindre ce qui ne tombe pas directement sous le sens. Toutefois, l'encombrement généré par cette instrumentation fait que les savoirs sont produits à distance, dans des lieux spécialisés. Cherchant à faire preuve d'exactitude et d'objectivité, cette méthode d'enquête est fondée sur la mesure des choses. Elle se situe dans ce que Koyré a nommé « l'univers de la précision » (1948). Enfin, la potentialité d'un risque sanitaire nous a conduit à porter le regard sur la méthode d'enquête des garants de la sécurité sanitaire, les gouvernants. Dans la perspective de proposer une « juste réponse » pour faire face au risque, les acteurs se fondent **ici** sur les données produites à propos de cette situation problématique particulière, puis les mettent en regard d'une pluralité de textes juridiques qui l'encadrent. On trouve là une logique de délibération à propos des actes à

accomplir, qui est caractéristique de la « disposition prudentielle » décrite par Aubenque (1980).

- 40 Au terme de ce parcours, j'espère avoir montré que le problème de pollution des rivières n'est pas de l'ordre d'une entité « déjà là » en attente d'être découverte, mais qu'il s'agit d'un objet socialement construit à travers les enquêtes menées par une pluralité d'acteurs. En effet, de la découverte de cadavres dans la Loue à la mention d'une rivière en « bon état », les pêcheurs, les scientifiques et les gouvernants mobilisent différents savoirs et méthodes par lesquels ils qualifient les entités peuplant une situation. C'est ainsi qu'ils produisent des « déplacements » (Callon, 1986) faisant advenir de nouvelles situations problématiques (Zask, 2004).
- 41 En outre, si une classification en trois méthodes d'enquêtes différentes, mobilisées par trois types d'acteurs (pêcheurs, scientifiques et gouvernants) paraît idéaltypique, elle se justifie au regard du fait que leur engagement dans la situation présente une typicité, une régularité et une prévisibilité (Cefaï, 2015) que l'enquête ethnographique permet de mettre en évidence. Précisons toutefois qu'il n'est pas possible de conclure en laissant penser qu'il s'agit de catégories exclusives. Non seulement, les pêcheurs peuvent être juristes ou scientifiques, les scientifiques peuvent être pêcheurs et élus au sein d'une collectivité, et les élus peuvent pratiquer la pêche tout comme ils peuvent avoir des notions d'écologie. Mais comme l'a bien montré Gramaglia (2009) à propos de l'émergence d'un « activisme juridique » en faveur de la protection des rivières, la rencontre entre ces différents types d'acteurs est aussi à l'origine d'un changement de configuration du problème.
- 42 Par ailleurs, cette façon de présenter le problème de pollution de la Loue laisse alors entrevoir l'existence de différents « monde sociaux » (Becker, 2006) pour lesquels la rivière n'a pas la même signification. Elle met en évidence des « univers cognitifs et relationnels » particuliers et des individus qui n'ont pas le même « point de vue ». Certains évoqueront la rivière comme le support d'une pratique de loisirs et décriront leur attachement au cours d'eau en vertu d'une habitude de fréquentation ; d'autres parleront de la rivière comme d'un écosystème qui peut être décomposé et dont les différentes caractéristiques sont mesurables ; et d'autres encore percevront ce cours d'eau comme étant un élément constitutif d'un territoire à administrer et comme un objet potentiel de l'action publique.
- 43 Remarquons enfin que, chaque monde ne déployant pas les mêmes normes, les entreprises de qualification des situations et des êtres qui les peuplent sont également susceptibles d'entrer en tension, voire en contradiction, et de participer à la cristallisation de controverses. Nous en trouvons notamment un exemple dans ce que le secrétaire général de la préfecture a qualifié de *paradoxe de la Loue*²⁶ : si pour les pêcheurs, les épisodes de mortalité piscicole massive sont perçus comme trace de la pollution de cette rivière, les indicateurs retenus par la Directive-cadre sur l'eau permettent aux gouvernants d'affirmer que la Loue est en « bon état écologique ». Dès lors, la rivière n'apparaît plus comme un simple endroit où s'écoule « de l'eau », mais comme un hybride au caractère éminemment relationnel pouvant provoquer la rencontre entre des mondes humains et des non-humains, en même temps que l'association de focales autant micros que macroscopiques (Casciarri et Van Aken, 2013).

BIBLIOGRAPHIE

- Antoine M., 2009, « Analyse et gestion du risque cyanobactéries/cyanotoxines dans les eaux de baignade et les eaux destinées à la consommation humaine du département de la Haute-Vienne », mémoire de recherche, EHESP.
- Aubenque P., 1980, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF.
- Barthélémy C., 2013, *La pêche amateur au fil du Rhône et de l'histoire. Usages, savoirs et gestions de la nature*, Paris, L'Harmattan.
- Becker H. S., 2006, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion.
- Bœuf G., 2014, *La biodiversité, de l'océan à la cité*, Paris, Fayard, Collège de France, collection « Leçons inaugurales ».
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, collection « NRF Essais ».
- Bouleau, G., 2008, « L'épreuve de la Directive-cadre européenne sur l'eau », *Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, vol. 1, n° 49, p. 84-91.
- Bourblanc M., Brives H., 2009, « La construction du caractère "diffus" des pollutions agricoles », *Études rurales*, vol. 1, n° 183, p. 161-176.
- Callon M., 1986, « La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, vol. 1, n° 36, p. 169-208.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.
- Casciarri B., Van Aken M., 2013, « Anthropologie et eau(x) : affaires globales, eaux locales et flux de cultures », *Journal des anthropologues. Anthropologie et eau(x)*, n° 132-133, p. 15-44.
- Cefaï D., 2015, « Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine de l'école de Chicago », *SociologieS [En ligne]*.
- Chateauraynaud F., 2011, *Argumenter dans un champ de force. Essai de balistique sociologique*, Paris, Pétra, collection « Pragmatismes ».
- Dewey J., 1967, *Logique : théorie de l'enquête*, Paris, PUF.
- Delahaye M.-C., 2005, *Pernod, 200 ans d'entreprise*, Le musée de l'Absinthe.
- Delpeuch T., Dumoulin L., Galemembert (de) C., 2014, *Sociologie du droit et de la justice*, Paris, Armand Colin.
- Douglas M., 2005, *De la souillure. Essai sur les notions de tabou et de pollution*, Paris, La Découverte.
- Duvignaud J., 1991, *Chebika*, Paris, Plon, collection « Terre humaine Poche ».
- Esquerre A., 2011, *Les os, les cendres et l'État*, Paris, Fayard.
- Foucault M., 1994, *Dits et écrits*, Gallimard.
- Garcier R., 2005, *La pollution industrielle de la Moselle française : naissance, développement et gestion d'un problème environnemental (1850-2000)*, thèse de doctorat en géographie et aménagement, université Lumière Lyon 2.

- Gramaglia C., 2009, « Passions et savoirs contrariés comme préalables à la constitution d'une cause environnementale : mobilisations de pêcheurs et de juristes pour la protection des rivières », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 3, p. 406-431.
- Ginzburg C., 1980, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, vol. 6, n° 6, p. 3-44.
- Goffman E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- Koyré A., 1948, « Du monde de l'"à-peu-près" à l'univers de la précision », *Critique*, vol. 1, n° 28, p. 806-823.
- Latour B., 2005, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- Latour B., 2007, « Le "pédofil" de Boa Vista - montage photo-philosophique », *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- Lévy-Bruhl L., 2010, *La mentalité primitive*, Paris, Flammarion.
- Mauss M., 2010, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, collection « Quadriges ».
- Mead G. H., 2006, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, collection « Le lien social ».
- Riaux J., 2013, « Ethnographie d'un dispositif de gestion publique des eaux : à propos des paradoxes de la "mesure" hydrologique », *Journal des anthropologues. Anthropologie et eau(x)*, n° 132-133, p. 361-381.
- Robert P., Faugeron C., 1980, *Les forces cachées de la justice. La crise de la justice pénale*, Paris, Le Centurion.
- Simoncini N., 2014, « Comment les surfeurs ont inventé la pollution de l'océan », *Terrains et Travaux*, vol. 2, n° 25, p. 161-177.
- Van Staëvel E., 2006, *La pollution sauvage*, Paris, PUF, collection « Partage du savoir ».
- Zask J., 2004, « L'enquête sociale comme inter-objectivation », *La croyance et l'enquête : aux sources du pragmatisme*, Paris, éditions de l'EHESS, collection « Raisons pratiques », n° 15, p. 141-163.

NOTES

1. Saint Augustin, *Les confessions*, Livre onzième, chapitre XIV.
2. INSEE, recensement de la population 2013 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2015.
3. « Troubles sur la Loue », *L'Est Républicain*, le 6 mai 2009.
4. L'histoire dit qu'un incendie prit naissance dans une distillerie d'absinthe à Pontarlier (Doubs) en 1901. Pour éviter l'explosion qui pouvait en résulter, un ouvrier décida d'ouvrir les vannes et de vider les cuves dans la rivière attenante, le Doubs. Quelques jours plus tard, une autre rivière située, dans une autre vallée, sentait fortement l'anis. C'est ainsi que fut découvert le lien entre le Doubs et la Loue : la seconde rivière est en fait une résurgence de la première.
5. « Troubles sur la Loue », *op. cit.*
6. La « fraie » est le nom donné à la période de reproduction des poissons.
7. « Troubles sur la Loue », *op. cit.*
8. Ce sont les propos du maire de la commune d'Ornans, dans « La Loue polluée », un reportage diffusé par France 3 Franche-Comté, le 2 avril 2009, URL : http://www.dailymotion.com/video/xdcp2g_la-loue-polluee_news.

9. Fermé depuis novembre 2015. Il faut alors préciser que les conséquences de la mortalité piscicole sur l'économie de la vallée sont un argument auquel recourent ceux qui s'érigent en défenseurs des rivières.
 10. Entretien réalisé avec le garde de la Fédération de pêche du Doubs, le 20 novembre 2015.
 11. « La Loue bien malade », *L'Est Républicain*, le 29 avril 2010.
 12. *Ibid.*
 13. *Ibid.*
 14. Entretien réalisé avec un vétérinaire, décembre 2015.
 15. Réunion du groupe scientifique Loue, 2014.
 16. Entretien réalisé avec un vétérinaire, décembre 2015.
 17. Entretien réalisé avec un vétérinaire, décembre 2015.
 18. Diaporama de présentation, Mission InterServices de l'eau « spéciale Loue », le 25 juin 2010.
 19. Préfecture du Doubs, arrêté préfectoral n° 2010-0406-01991
 20. Préfecture du Doubs, arrêté préfectoral n° 2010-0406-01993
 21. La pratique du no-kill, qui consiste à supprimer l'ardillon de l'hameçon pour ne pas blesser le poisson et le relâcher une fois que celui-ci a été attrapé est sujette à débats parmi les pêcheurs (cf. Barthélémy, 2013).
 22. « Un enterrement à Ornans : manifestation pour la Loue », un reportage diffusé par France 3 Franche-Comté, le 2 juin 2010, URL : http://www.dailymotion.com/video/xdrmgv_un-enterrement-a-ornans-manifestati_news.
 23. *Rapport sur l'évaluation des risques liés à la présence de cyanobactéries et de leurs toxines dans les eaux destinées à l'alimentation, à la baignade et autres activités récréatives*, AFSSA/AFSSET, juillet 2006.
 24. *Ibid.* p. 130. Sans demander ni préconiser une interdiction de la baignade, il est précisé dans la section « Risque sanitaire modéré » que : « À ces seuils, l'OMS considère que les risques à court terme tels que les irritations cutanées sont élevés et qu'il existe un risque modéré à long terme pour les nageurs et les pratiquants d'activités nautiques (ski nautique, planche à voile) susceptibles d'ingérer de l'eau accidentellement ».
 25. *Rapport Mission InterServices de l'eau « spéciale Loue »*, 25 juin 2010
 26. « Le paradoxe de la Loue », *L'Est Républicain*, le 5 novembre 2010.
-

RÉSUMÉS

Si la pollution est la plupart du temps pensée comme une entité « déjà là » et en attente d'être découverte, le présent article montre qu'elle est plutôt le résultat d'un travail de qualification des entités humaines et non humaines qui composent une situation. Partant de l'observation de poissons morts dans une rivière patrimonialisée – la Loue – il s'intéresse aux enquêtes qui sont mises en œuvre par les pêcheurs, les scientifiques et les gouvernants pour résoudre des situations problématiques. Ce faisant, il permet de mettre en évidence le fait que ces derniers mobilisent des savoirs particuliers et qu'il existe différents mondes sociaux pour lesquels la rivière n'a pas la même signification.

Most of the time, pollutions are perceived as « already there » phenomena waiting to be established. On the contrary, this paper explains that pollutions are the result of a qualification process embracing both human and non-human entities involved in a given situation. Starting from the observation of dead fishes in a well-known river – la Loue, this paper analyses the

inquiries led by fishermen, scientists and authorities aiming at solving problematic situations. In the search for solutions, the various stakeholders refer to different type of knowledge and to different social worlds in which rivers bear different meaning.

INDEX

Keywords : river, fish mortality, pollution, inquiry, knowledge, problematic situation

Mots-clés : rivière, mortalité piscicole, pollution, enquêtes, savoirs, situation problématique

AUTEUR

SIMON CALLA

Simon Calla est doctorant et ingénieur de recherche au Laboratoire de sociologie et d'anthropologie de l'université de Bourgogne/Franche-Comté (LASA-UBFC). Son travail porte sur le problème de pollution des rivières. Il consiste à suivre les logiques mises en œuvre par différents acteurs pour résoudre un problème de pollution des rivières et voir dans quelle mesure les enquêtes ainsi menées participent à la transformation de la configuration du problème considéré.